

**COMMISSION NATIONALE D’EVALUATION
DES DISPOSITIFS MEDICAUX ET DES TECHNOLOGIES DE SANTE**

AVIS DE LA CNEDiMTS
9 octobre 2018

Faisant suite à l'examen du 09/10/2018, la CNEDiMTS a adopté le projet d'avis le 09/10/2018.

Radiation de la liste des produits et prestations :

La Société MEDIDEV-SENTECH informe la Commission qu'elle ne commercialise plus la référence de matelas à air motorisé à pression alternée de plus de 15 cm d'épaisseur d'air détaillée dans le tableau ci-dessous et demande par conséquent sa radiation de la liste des produits et prestations remboursables. Cette référence est inscrite sous nom de marque.

Code	Intitulé	Référence à radier
1296103	Escarres, matelas air motorisé, MEDIDEV, SENTRY 1200, forfait location jour	SYS1200MR
1289652	Escarres, matelas air motorisé, MEDIDEV, SENTRY 1200, forfait livraison sans lit.	SYS1200MR
1231285	Escarres, matelas air motorisé, MEDIDEV, SENTRY 1200, forfait livraison avec lit	SYS1200MR

La Commission prend acte de cet arrêt de commercialisation. Le besoin étant couvert par ailleurs, elle émet en conséquence un avis favorable à la radiation de la liste des produits et prestations mentionnés à l'article L 165-1 du code de la sécurité sociale.

Avis 1 définitif